

Initiatives parlementaires

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Milliken: Madame la Présidente, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour modifier l'ordre de priorité des Initiatives parlementaires afin que l'article n° 1 devienne le n° 8 et l'article n° 8 devienne le n° 1.

À titre d'information, l'article n° 8 porte sur le projet de loi S-3. Une fois l'ordre de priorité modifié, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour faire passer immédiatement le projet de loi S-3 par toutes les étapes.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a-t-il consentement unanime pour adopter cette suggestion?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA SÉCURITÉ, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES DU CANADA

M. Nick Discepola (Vaudreuil) propose: Que le projet de loi S-3, Loi autorisant la continuation de La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec, soit lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

• (2115)

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, étant donné tout le travail remarquable qu'a accompli la Chambre aujourd'hui, nous ne mettrons pas en délibération d'autres mesures d'initiative ministérielle.

Au nom du leader parlementaire du gouvernement et des membres de son équipe, je voudrais remercier ceux qui ont présidé la séance d'aujourd'hui pour leur collaboration, les greffiers au Bureau ainsi que les pages que le Président a déjà remerciés plus tôt aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Je voudrais également remercier les leaders parlementaires des autres partis et leur équipe ainsi que tous les députés de tous les partis à la Chambre pour la tolérance, la patience et la collaboration qu'ils ont manifestées aujourd'hui.

Je comprends que la journée a été plutôt dure pour certains, mais je vous suis reconnaissant d'avoir fait preuve, toute la journée ou presque, du même esprit de collaboration qui a marqué la présente session jusqu'à maintenant.

Je tiens à souhaiter d'excellentes vacances à tous les députés. En effet, conformément à la motion que la Chambre a adoptée plus tôt, lorsque la Chambre s'ajournera ce soir, ce sera pour l'été. Nous n'aurons pas à siéger demain et c'est avec plaisir que je propose ici:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. Hermanson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je veux seulement convenir avec le député de Kingston et les Îles que les deux ou trois derniers jours ont été difficiles. Je tiens aussi à assurer à la Chambre que, en dépit de certaines rumeurs, nous, réformistes, étions disposés à siéger jusqu'à 22 heures, demain.

D'autres députés préfèrent apparemment aller jouer au golf, faire du camping ou faire campagne au Québec. Au nom de mes collègues du caucus réformiste, je veux moi aussi remercier les pages et les services du greffier pour l'excellent appui qu'ils nous ont fourni.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Duceppe: Madame la Présidente, moi aussi je veux remercier toute l'équipe des pages, toute l'équipe de la Présidence, également, le gouvernement, avec qui nous avons bien collaboré depuis deux jours et quelque peu avant, et je remercie le Parti réformiste de s'être fait violence et d'avoir accepté d'ajourner ce soir.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme je n'étais pas ici lorsque le Président a eu l'occasion de remercier les pages, je tiens à dire à quel point j'ai trouvé agréable de travailler avec vous tous. Merci beaucoup.

La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 21 h 22, aux termes de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne au lundi 19 septembre, à 11 heures, conformément au paragraphe 28(2) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 22.)